

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission de l'Union africaine se félicite de la décision du Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire proclamant Alassane Dramane Ouattara Président de la République, ainsi que de sa prestation de serment

Addis Abéba, le 7 mai 2011: La Commission de l'Union africaine (UA) se réjouit de la prestation de serment du Président Alassane Dramane Ouattara, intervenue hier, 6 mai 2011, à Abidjan. Cette prestation de serment fait suite à la décision, en date du 4 mai 2011, du Conseil constitutionnel de la République de Côte d'Ivoire proclamant M. Alassane Dramane Ouattara Président de la République et reconnaissant, en raison de circonstances exceptionnelles, la validité des actes qu'il a déjà pris.

La Commission de l'UA se félicite de ce que la décision du Conseil constitutionnel s'inscrive dans le cadre du communiqué du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA du 10 mars 2011, entérinant les propositions formulées par le Groupe de haut niveau pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire. Cette décision du Conseil constitutionnel et la prestation de serment du Président Alassane Ouattara constituent une étape importante dans le processus de normalisation de la vie institutionnelle du pays.

La Commission réitère l'appui de l'UA aux efforts des autorités ivoiriennes visant à promouvoir la réconciliation nationale, y compris la mise en place prévue d'une Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, conformément, du reste, aux propositions du Groupe de haut niveau de l'UA, telles qu'entérinées par le CPS, le 10 mars 2011.

La Commission réaffirme la disponibilité de l'UA, en étroite coopération avec la CEDEAO, à contribuer activement à l'ensemble du processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, y compris la réconciliation nationale et la reconstruction et le développement post-conflit, et ce dans le cadre du suivi des décisions pertinentes du CPS. A cet égard, des consultations sont en cours avec la CEDEAO aux fins de convenir des modalités d'une action conjointe des deux organisations en appui aux efforts des autorités ivoiriennes.